

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
Fonctionnaire délégué
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 12/PDF/409531

Bruxelles, le

N/réf. : GM/MSJ2.169/s.517
Annexes : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue de la Flûte Enchantée. Placement de pavillons provisoires pour une école de 18 classes. Demande de permis d'Urbanisme – Avis de la CRMS
(Dossier traité par Mme I. Van Den Cruyce)

En réponse à votre lettre du 06/03/2012 sous référence, reçue le 07/03/2012, nous vous communiquons les remarques émis par notre Assemblée, en sa séance du 28/03/2011, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur la réalisation de 18 classes provisoires dans des pavillons préfabriqués de gabarits R+T et R+1+T pour accueillir 500 élèves. L'ensemble serait réalisé sur un terrain situé aux abords immédiats et dans la zone de protection du site classé du Scheutbos. Il s'agit d'une parcelle constructible (logement au PRAS) et reprise complémentirement comme telle dans un PPAS en révision.

De manière générale la CRMS regrette que la problématique du déficit régional actuel en matière de bâtiments scolaires ne puisse pas s'appuyer sur des principes inscrits à la fois dans un projet de redéploiement scolaire et dans un projet de ville durable. La présente demande de construire un complexe provisoire témoigne de ce manque de vision, obligeant à prendre des mesures dans l'urgence. Les réponses apportées au coup par coup créent des situations peu satisfaisantes tant au niveau pédagogique qu'aux niveaux urbanistique, architectural et environnemental. C'est le cas de ce projet qui mériterait d'être repensé du point de vue du traitement des lisières du Scheutbos et dans le cadre du développement — à moyen terme — d'un nouveau morceau de tissu urbain, correctement connecté sur le tissu existant, incluant les locaux scolaires nécessaires.

Si, comme semble le montrer la présente demande (et d'autres examinées ces derniers mois par la CRMS), une des solutions envisagées pour répondre au déficit en matière de locaux scolaires est de déposer des containers dans les sites classés ou dans leurs zones de protection, la CRMS souhaite être associée à cette réflexion. En effet, il s'agit d'être attentif à la question des limites de ces sites afin de choisir le plus judicieusement possible les portions de territoire qui, au niveau paysager et au niveau urbanistique, seraient les mieux à même d'accueillir ce type d'équipement comme point fort d'un futur tissu urbain maillé, judicieusement connecté sur le tissu environnant.

Sans s'opposer à la présente demande, incontournable en raison de l'urgence, la CRMS estime que le projet créera un environnement à la fois peu valorisant sur le plan pédagogique et très peu convivial pour

les enfants qui vont occuper les lieux. En effet, il s'agit d'un ensemble sans aucune qualité, disposé autour d'une cour asphaltée qui serait elle-même équipée en son centre d'un bloc sanitaire. Au minimum, il serait judicieux de remplacer la cour asphaltée par un jardin ou une pelouse et d'intégrer les sanitaires dans un des bâtiments entourant cet espace (à proximité du réfectoire, du local des professeurs, etc.) au lieu d'en faire le point focal de tous les regards.

Le projet illustre aussi l'absence de réflexion sur l'aménagement des rives du site classé du Scheutbos et sur l'articulation de ce vaste espace vert sur la ville.

La pression démographique, comme le déficit en bâtiments scolaires ou autres équipements, déboucheront sur l'urbanisation progressive de nouveaux quartiers sur les terrains constructibles – y compris sur les zones de protection des sites protégés, comme celui qui fait l'objet de la demande. Dans le cas précis qui nous occupe, tout devrait être mis en œuvre pour qu'une future école durable soit édifiée à moyen terme, à côté des locaux provisoires. Elle constituerait alors une transition adéquate entre le site naturel et la ville tout générant un nouveau tissu urbain (de nouveaux îlots) qui articule ces deux entités et qui accueille de nouvelles fonctions (mixité école – logement, par exemple), même si cela postule une plus grande densité bâtie.

Pour conclure, la CRMS ne s'oppose pas à la demande. Elle estime que la réponse apportée n'est pas adéquate (même s'il y a urgence) et qu'elle pourrait être améliorée. Elle insiste surtout sur la nécessité de développer une vision globale sur la création de nouveaux bâtiments scolaires dans la Région en général et de réfléchir à l'aménagement des abords du Scheutbos en particulier. En tout état de cause, le permis d'installer des classes-containers devrait être limité au temps nécessaire pour concevoir un projet urbanistique et architectural de qualité, offrant une bonne transition entre le site et la ville, ainsi qu'un environnement de qualité aux élèves.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Th. Wauters